

Conflictualité syndicale et révolution sankariste

Histoire et mémoires clivées (1983-2020)

Abdoul Latif Bangui

Mise en ligne : décembre 2024

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2024.060707>

Résumé

Cet article analyse la construction de la mémoire syndicale sous le Conseil national de la révolution (CNR). Le CNR a dirigé le Burkina Faso du 4 août 1983 au 15 octobre 1987 sous le leadership du capitaine Thomas Sankara et a initié une expérience politique qui rompt avec celles qui avaient cours jusque-là. Il fut cependant confronté aux syndicats très présents dans le jeu politique du pays, qu'il réprima sévèrement. Pourtant, près de quarante ans après la chute de ce régime, le CNR et son leader sont l'objet d'une légende dorée qui tend à occulter certains aspects de leur gestion politique. Ce qui pousse les syndicats à une construction mémorielle autour de la période. Cette mémoire met l'accent sur la répression dont ils ont été victimes mais aussi sur la grande capacité de résilience dont ils ont fait preuve.

Mots clés : mémoire ; répression ; résilience ; révolution ; syndicats

Trade Union Conflict and Sankarist Revolution. Divided History and Memory (1983-2020)

Abstract

This article analyzes how trade union memory was built under the National Council of the Revolution (CNR) era. The CNR ruled Burkina Faso from August 4, 1983, to October 15, 1987, under the leadership of Captain Thomas Sankara. It initiated a political experiment that stepped aside from the previous decades. Doing so, it confronted other powerful trade unions, very much present in the country's political game, which it severely repressed. However, nearly forty years after the regime's demise, the CNR and its leader are made so heroic that this narrative tends to obscure some aspects of their political management, pushing unions to build new narratives. Opposite to the CNR's common hagiography, they emphasize both the repression they suffered from, and their resilience.

Keywords: memory; repression; resilience; revolutions; unions



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution-Non-Commercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>
<https://oap.unige.ch/journals/rhca>

e-ISSN: 2673-7604

Le 4 août 1983, un groupe de jeunes officiers acquis aux idéaux de gauche prend le pouvoir au Burkina Faso. Ils proclament aussitôt la Révolution démocratique et populaire dont le Conseil national de la révolution (CNR) devient l'organe de direction. Après quatre années d'exercice du pouvoir, soit le 15 octobre 1987, le CNR est renversé par un coup d'État qui coûte la vie à son leader, le capitaine Thomas Sankara. Cette brève expérience politique a fortement marqué l'histoire du pays, si bien que plus de trois décennies après sa chute, ce régime jouit toujours d'une grande popularité au sein des masses burkinabè et son leader est considéré comme une figure révolutionnaire à l'échelle africaine et globale¹.

Le président Thomas Sankara s'est progressivement imposé dans l'imaginaire collectif comme un repère et son expérience politique est vue comme un modèle de gestion vertueuse faisant de lui un personnage adulé par la jeunesse burkinabè et africaine. Cette représentation rime avec une culture de la haine à l'encontre de ses détracteurs et surtout contre son tombeur le capitaine Blaise Compaoré qui, après 27 ans à la tête du pays est renversé par une insurrection populaire en octobre 2014, durant laquelle « l'esprit » de Sankara est très prégnant. En 2020, l'ancien chef de l'État Jean-Baptiste Ouédraogo publie ses mémoires² qui prennent à partie Thomas Sankara qui fut son Premier Ministre. Cela provoque une levée de boucliers contre lui de la part des admirateurs du président du CNR. Toutefois, il se trouve dans l'espace public des organisations qui contestent cette quasi-sanctification de la mémoire sankariste. Il s'agit en l'occurrence des syndicats, qui se démarquent clairement de ce processus en émettant des avis très critiques sur le bilan du CNR. Certains vont même jusqu'à nier son caractère révolutionnaire. Cette posture des syndicats leur vient des rapports hautement conflictuels qu'ils ont entretenus avec ce régime.

La proclamation du 4 août 1983 trouve un mouvement syndical fier de son passé jalonné de luttes victorieuses et qui a réussi jusqu'alors à conserver son indépendance vis-à-vis des différents pouvoirs qui se sont succédés. Il s'agit d'un mouvement syndical fortement travaillé par des dissensions politiques et idéologiques et que l'avènement du CNR a encore ravivées. Il y a d'une part les syndicats réformistes regroupant la plupart des centrales³ et d'autre part, ceux se réclamant du syndicalisme révolutionnaire de lutte de classes. Ce dernier courant est défendu par la Confédération syndicale voltaïque (CSV), quelques syndicats autonomes⁴ et l'Union générale des étudiants voltaïques (Ugev). Le pouvoir révolutionnaire tente d'exploiter ces dissensions afin de contrôler les syndicats en se présentant d'abord comme un pouvoir des travailleurs. Mais, se heurtant à leur refus de se laisser phagocytter, il fit s'abattre une sévère répression contre leurs militants et leurs dirigeants qui entraîne un reflux important du mouvement syndical burkinabé⁵.

Plusieurs décennies après ces événements, les bases des syndicats se sont fortement rajeunies, si bien que la majorité de leurs militants n'a pas connu la répression du temps du CNR. Le souvenir de cette période revêt alors en milieu syndical un enjeu important conduisant les syndicats à développer un certain discours. Cet article invite ainsi à s'interroger sur la représentation que les syndicats se font de cette période. Comment, en interne, les syndicats burkinabè rendent-ils compte de leur propre histoire sur la période révolutionnaire ? Comment arrivent-ils à concilier le souvenir douloureux de la période et l'adulation des acteurs de cette période révolutionnaire par les jeunes militants ?

Les rapports entre les syndicats et le CNR ont déjà été abordés par quelques études portant sur les rapports entre mouvement syndical et pouvoirs politiques au Burkina Faso en général. Ainsi, l'ouvrage de Pierre Engelbert évoque la confrontation entre les syndicats et le CNR⁶. Charles Kabéa Muasé a effleuré la question dans son ouvrage, ainsi que dans un de ses articles centré sur les relations entre les syndicats et le CNR publiés peu après la chute de Sankara⁷. Ernest Harsch, dans un article publié en 2013, réexamine les caractéristiques de la révolution sankariste et démontre que l'intérêt populaire pour Sankara est encore vivace

¹ Peterson Brian J. (2021), *Thomas Sankara : A Revolutionary in Cold War Africa*, Bloomington, Indiana University Press.

² Jean-Baptiste Ouédraogo fut président du Burkina Faso du 7 septembre 1982 au 4 août 1983. Ouédraogo Jean-Baptiste (2020), *Ma part de vérité*, Ouagadougou, DIST/CNRST.

³ Ce sont l'Union syndicale des travailleurs voltaïques (USTV), la Confédération nationale des travailleurs voltaïque (CNTV), l'Organisation nationale des syndicats libres (ONSL) et la Confédération syndicale voltaïque.

⁴ Il s'agit du Syndicat national des travailleurs de la santé humaine et animale (Syntsha) et du Syndicat national des travailleurs de l'éducation et de la recherche (Synter).

⁵ Loada Augustin (1999), « Réflexion sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après-Zongo », *Politique Africaine*, 76(4), p. 138.

⁶ Englebert Pierre (1986), *La révolution burkinabé*, Paris, L'Harmattan.

⁷ Muasé Charles Kabéa (1989), *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso 1936-1988*, Paris, Karthala ; Muasé Charles Kabéa (1989), « Un pouvoir de travailleurs peut-il être contre les syndicats ? », *Politique africaine*, 33, pp. 50-58.

et ce, même au-delà des frontières du Burkina Faso⁸. Dans ce sillage, le travail de Benoît Beucher montre que l'intérêt populaire pour Sankara évolue vers la constitution d'un « roman national populaire » tendant à faire de lui un modèle de vertu et un père de la nation⁹. Quelques mémoires de master ont aussi été soutenus au Burkina sur les rapports entre les syndicats et le régime sankariste¹⁰. Cependant, aucune étude historique n'interroge la construction mémorielle de la révolution par les syndicats.

Cet article traite donc de cette problématique en prenant appui sur diverses sources et en particulier des productions internes aux syndicats : de la presse syndicale, des manuels de formation des militants, des déclarations, des discours. Ces différentes productions sont à même de rendre compte non seulement de la vie syndicale sous la période révolutionnaire, mais aussi de la volonté des syndicats de façonner une certaine représentation autour de cette expérience vécue. Nous avons également eu recours à quelques sources d'archives consultables aux Archives nationales du Burkina (ANB) et d'autres qui sont en cours de classement au siège du Syndicat national des enseignants africains du Burkina (SNEA-B)¹¹. Des entretiens ont enfin été réalisés auprès de responsables et militants syndicaux ayant connu la période révolutionnaire ou non, afin de recueillir des témoignages et confronter les différentes perceptions générationnelles sur l'action syndicale sous le CNR. Ces entretiens ont été réalisés entre 2020 et 2021 à Ouagadougou et ont concerné une quinzaine de personnes.

Le présent article s'articule autour de deux grands axes. Il sera d'abord question d'analyser les rapports entre les syndicats et le CNR. Ensuite, il s'agira de montrer le processus de la construction d'une mémoire syndicale de ce régime.

Les rapports entre syndicats et CNR

Le CNR, catalyseur des rivalités syndicales

L'avènement du CNR a accentué l'imbroglio politico-syndical déjà exacerbé depuis le coup d'État militaire du Comité militaire de redressement pour le progrès national du 25 novembre 1980. Le positionnement de chaque syndicat par rapport au nouveau régime déterminait ou était déterminé par celui de son rival. Pour mieux comprendre cette situation, il convient de revisiter les événements précédant la prise du pouvoir par le CNR.

Ayant pris le pouvoir au lendemain d'une longue grève syndicale lancée par le Syndicat national des enseignants africains de Haute-Volta (SNEAHV), syndicat de base de la CSV, le Comité militaire de redressement pour le progrès national bénéficie du soutien de ces syndicats dès le départ. Celui-ci a en effet adopté une démarche rassurante à leur égard en accédant aux revendications du SNEAHV qui étaient l'objet de la grève sous le précédent régime, et en intégrant Soumane Touré, secrétaire général de la CSV, à la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur la gestion des sociétés d'État. Mais, dans la mise en œuvre de son programme, le régime prend des mesures qui sont diversement appréciées par les syndicats. En effet, pour parer à l'activisme de certains syndicats, le Comité militaire de redressement pour le progrès national interdit le droit de grève par l'ordonnance n° 81-004/CNRPN/PRES. Voulant passer outre cette ordonnance afin d'organiser une grève de protestation contre cette mesure, la CSV est dissoute le 24 novembre 1981¹². Le SNEAHV critique ces mesures mais profit de la dissolution de sa centrale mère pour prendre son autonomie. Il l'accuse de s'adonner à des pratiques syndicales « démagogiques, irresponsables et aventuristes¹³ ». La relation entre les deux syndicats se transforme alors en une opposition systématique mutuelle. En réalité,

⁸ Harsch Ernest (2013), « The legacies of Thomas Sankara : a revolutionary experience in retrospect », *Review of African Economy*, 40(137), pp. 358-374.

⁹ Beucher Benoît (2018), « À comportement du berger, réponse du mouton ? Éléments pour une économie morale du soulèvement d'octobre 2014 au Burkina Faso », *Afrique contemporaine*, 265(1), pp. 39-58.

¹⁰ Nignan Houdou (2013), « Le syndicalisme sous la révolution de 1983 à 1987 : le cas des enseignants du primaire », mémoire de master, Université de Koudougou ; Bangui Abdoul Latif (2022), « Les syndicats dans la vie politique burkinabè de 1975 à 1998 », mémoire de master, Université Joseph Ki-Zerbo.

¹¹ Rillon Ophélie (2024), « Dans les archives du syndicat national des enseignants africains du Burkina. Archiver les luttes. Écrire et faire vivre l'histoire syndicale », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 6-7, pp.1-19.

¹² Muasé C. K., *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire...*, op. cit., p. 164.

¹³ Archives du Syndicat national des enseignants africains (ci-après SNEA-B), PER_35, *La voix des enseignants voltaïques*, numéro spécial, Travaux du 28^e Congrès tenu à Bobo-Dioulasso du 2 au 7 août 1983, « Résolution », p. 113.

cette situation s'explique par des motifs essentiellement politiques. En effet, chacun de ces syndicats est dans le giron de partis politiques différents. La CSV est sous la coupe du Parti africain de l'indépendance (PAI)¹⁴ alors que le SNEAHV est sous l'influence du Front progressiste voltaïque¹⁵ de Joseph Ki-Zerbo¹⁶. Ce parti est représenté dans le gouvernement du Comité militaire de redressement pour le progrès national par trois ministres, d'où le soutien continu du SNEAHV.

C'est dans ce contexte qu'intervient le coup d'État du 7 novembre 1982 qui renverse le Comité militaire de redressement pour le progrès national et porte au pouvoir le Conseil de salut du peuple (CSP) dirigé par le médecin-commandant Jean-Baptiste Ouédraogo. Il a pour Premier Ministre le capitaine Thomas Sankara. Tous deux ne partagent pas la même vision quant à la suite à donner au régime. Alors que le Président souhaite organiser des élections pour passer le pouvoir aux civils, le Premier Ministre, lui, prône la révolution. Ainsi, le 17 mai 1983, la tendance révolutionnaire du CSP est évincée du pouvoir, permettant l'avènement d'un CSP 2^e formule qui accélère le processus vers le retour à l'ordre constitutionnel. Il bénéficie alors du soutien du SNEAHV car le Front progressiste voltaïque participe encore au gouvernement, mais aussi de toutes les autres centrales syndicales à l'exception de la CSV qui se range du côté des révolutionnaires. Mais le processus est écourté par le renversement du CSP 2^e formule dans la nuit du 4 août 1983.

Le SNEAHV est le premier à faire connaître sa position. En plein congrès, au moment où intervient la proclamation de la révolution, il adopte une motion qui « en appelle au peuple voltaïque, aux organisations démocratiques et de masses à se démarquer de la proclamation du 4 août 1983 et de son Conseil national de la révolution (CNR) qui n'est qu'une autre appellation du fascisme déjà célèbre du CSP 1^{re} formule¹⁷ ».

Un groupe de syndicats proche du Parti communiste révolutionnaire voltaïque (un parti clandestin de gauche créé en 1978) refuse de participer au processus révolutionnaire et se démarque du CNR. Ce parti milite plutôt pour une Révolution nationale démocratique et populaire¹⁸. Il estime que « contrairement à ce que les tenants du pouvoir actuel déclarent, les événements du 4 août n'ont rien à voir avec la révolution. C'est un putsch bien en règle qui a eu lieu ce jour et qui a appelé les révisionnistes au pouvoir toutes tendances confondues¹⁹ ». Il entraîne dans cette vision tous les syndicats qui sont sous son influence²⁰. Ces derniers publient le 9 octobre 1983 une déclaration affirmant leur indépendance vis-à-vis du pouvoir et appelant à l'unité des travailleurs au sein d'une centrale révolutionnaire de lutte de classes²¹. Par ce positionnement, ces syndicats « révolutionnaires » entendent également prendre leur distance avec la CSV dont la plupart sont issus.

La CSV quant à elle est bien en phase avec le nouveau régime. Elle lui apporte son soutien dès le 18 décembre 1983, lors d'un meeting à la bourse du travail de Ouagadougou. Son secrétaire général, Soumane Touré, tout en affirmant officiellement le soutien de sa centrale, condamne les autres syndicats qu'il accuse de collusion avec des régimes pro-impérialistes et des politiciens réactionnaires, contre les travailleurs²². En mars 1984, il réitère ce soutien à l'occasion de son congrès extraordinaire et revendique une place plus importante pour sa centrale dans la gestion du pouvoir²³.

¹⁴ Le Parti africain de l'indépendance (PAI) est un parti politique se réclamant du communisme orthodoxe. Il est présent en Haute-Volta depuis 1963. Il est relayé par la Ligue patriotique pour le développement (Lipad) qui est une organisation de masse aux capacités de mobilisation importantes.

¹⁵ Muasé C. K., « Un pouvoir des travailleurs peut-il être contre les syndicats ?... », art. cité, p. 51.

¹⁶ Joseph Ki-Zerbo est un ancien militant du SNEAHV et homme politique burkinabè. Il dirigeait le Front progressiste voltaïque à l'avènement du CNR. Ses rapports tendus avec ce dernier le contraignent à l'exil au Sénégal.

¹⁷ SNEA-B, PER_35, *La voix des enseignants voltaïques*, numéro spécial, Travaux du 28^e Congrès tenu à Bobo-Dioulasso du 2 au 7 août 1983, « Motion sur la conjoncture nationale », p. 116.

¹⁸ Englebert P., *La révolution burkinabè*, op. cit., p. 101.

¹⁹ Bangui A. L., *Les syndicats dans la vie politique burkinabè de 1975 à 1998*, op. cit., p. 74.

²⁰ Ce sont, entre autres, le Syndicat des travailleurs de la santé humaine et animale (Syntsha), le Syndicat national de travailleurs de l'éducation et de la recherche (Synter), le Syndicat de travailleurs de la géologie, des mines et hydrocarbures (Syntraghmih), le Syndicat national des agents impôts et des domaines (Snaid) et l'Union générale des étudiants voltaïques (Ugev).

²¹ Confédération générale du travail du Burkina (ci-après CGT-B) (2003), « Spécial quinzième anniversaire », *Le Travail*, p. 7, document personnel transmis par un militant de la CGT-B.

²² Lalsaga Kiswendépolé Marcel (2007), « Les comités de défense de la révolution (CDR) dans la politique du Conseil national de la révolution (CNR) de 1983 à 1987 : une approche historique à partir de la ville de Ouagadougou », mémoire de master, Université de Ouagadougou, p. 65.

²³ « Discours de Soumane Touré à l'ouverture du 2^e congrès extraordinaire de la CSV tenu du 28 mars au 1^{er} avril 1984 », *L'Observateur*, 2812, 30-31 mars 1984, p. 9.

Le soutien de la CSV au régime est lié au fait que le PAI participe à la gestion du pouvoir. Ce parti a bénéficié de cinq portefeuilles ministériels. Il a en effet joué, avec son organisation de masse, la Ligue patriotique pour le développement (Lipad), un rôle décisif dans la prise du pouvoir par le CNR. C'est pourquoi la Lipad et le PAI sont aussi visés par les attaques du SNEAHV qui estime que le CNR est le refuge de la Lipad-PAI qui « n'a jamais eu le courage de ses opinions politiques parce que sans assise populaire et [est] passée maître dans l'art de la phagocytose des mouvements progressistes et révolutionnaires qu'elle n'a jamais suscité²⁴ ». Par son soutien au régime, elle ambitionne aussi d'affaiblir les autres syndicats afin d'occuper seule l'espace syndical du pays. C'est ce qui justifie son appel à dissoudre les autres syndicats lors de son congrès de mars-avril 1984.

Fort du soutien de la CSV, centrale syndicale la plus représentative de l'époque, le CNR adopte une attitude de fermeté à l'égard du SNEAHV qui a multiplié les diatribes à son encontre à travers des publications et des tracts dont le ton et le contenu relèvent de l'action conjuguée du Front progressiste voltaïque et de ses alliés intérieurs²⁵. Le CNR refuse tout contact avec le bureau national du SNEAHV tant que sa position syndicale ne sera pas révisée. Le 3 février 1984, le ministre de l'Information, Adama Touré, interdit la diffusion radiotélévisée de tout communiqué émanant du SNEAHV²⁶ et le 9 mars plusieurs membres du bureau national, dont le secrétaire général Jean Pagnimda Bila, sont mis aux arrêts pour « complot contre la sûreté de l'Etat²⁷ » en alliance avec le Front progressiste voltaïque. Protestant contre ces arrestations, les autres membres du bureau décrètent un mot d'ordre de grève de 48 heures les 20 et 21 mars. Le régime décide du licenciement de tous les enseignants ayant observé la grève. Environ 1 400 enseignants sont ainsi licenciés de la fonction publique²⁸. Ce licenciement, sans commune mesure avec ceux connus jusque-là, entraîne des conséquences sociales très dommageables pour les enseignants touchés et leurs familles. Le 24 avril 1984, le ministre de l'Éducation nationale, des Arts et de la Culture, Emmanuel Mardia Dadjouarri, resserre l'étau sur les enseignants licenciés en interdisant aux établissements privés du primaire et du secondaire de recruter les anciens grévistes afin de donner à la sanction « sa portée révolutionnaire²⁹ ».

Notons que les ministres Adama Touré et Emmanuel Dadjouri sont tous deux militants de la Lipad-PAI, donc proche de la CSV. Cette centrale apporte sa caution à la mesure par les mots de son secrétaire général : « Nous ne sommes pas contre les dégagements, nous sommes même pour. À ce jour, aucun travailleur honnête, aucun militant véritable de la CSV ne se plaint d'avoir été dégagé³⁰. »

Au regard de ce qui précède, on peut affirmer que jusqu'en août 1984, les rapports entre syndicats et CNR ont surtout été teintés de tensions et de rivalités entre les différents syndicats nationaux. Cependant, le régime a sa vision propre de ce que doit être le syndicalisme sous la Révolution démocratique et populaire.

Quel syndicalisme pour le CNR ?

À sa prise de pouvoir, le CNR donne des gages de bonne collaboration avec les syndicats. Il se présente comme un pouvoir des travailleurs et se réfère aux grandes luttes antérieures du mouvement syndical conçues comme partie prenante du processus révolutionnaire. Thomas Sankara, président du CNR et de la République, dans une interview accordée au magazine *Afrique-industrie*, soutient que :

Nous considérons que les travailleurs sont des éléments de choix dans la dynamique nouvelle que nous voulons instaurer. C'est donc pour eux que la révolution se bat et c'est à eux de savoir dans quel cadre syndical ils se déterminent. Les travailleurs sont libres de choisir leurs syndicats.³¹

²⁴ SNEA-HV, « Communiqué de presse du 25 septembre 1983 », *L'Observateur*, 2687, 3 octobre 1983, p. 8.

²⁵ Ouédraogo Aly Massogo (sd), *Du SPEAHV au SNEAB. Une esquisse du syndicalisme enseignant au pays des hommes intègres*, Autoédition, p. 56.

²⁶ Bangui A. L., « Les syndicats dans la vie politique burkinabè de 1975 à 1998 », *op. cit.*, p. 77.

²⁷ Muasé C. K., « Un pouvoir des travailleurs peut-il être contre les syndicats ? », art. cité, p. 52.

²⁸ Archives nationales du Burkina (ci-après ANB), 32V121, ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, Grève du personnel enseignant, compte rendu, liste des grévistes, décret portant licenciement des enseignants grévistes, correspondance, 1980-1984. Le syndicat avance un chiffre supérieur de 2600 enseignants.

²⁹ Lettre circulaire n° 49/ENAC/PD du ministère de l'éducation nationale et de la culture, 24 avril 1984, archive personnelle transmise par un militant de la CGT-B.

³⁰ Touré Soumane, « Discours d'ouverture de Soumane Touré au congrès extraordinaire de la CSV du 28 au 1^{er} avril 1984 », *L'Observateur*, 30-31 mars 1984, p. 9.

³¹ De Schaetzen, « Entretien exclusif à Ouagadougou avec le camarade président Thomas Sankara, la révolution d'abord, les questions ensuite », *Afrique Industrie*, 290, 15 décembre 1983, p. 12.

Mais il se ravise vite et entreprend de vassaliser leurs organisations de lutte pour en faire des relais de la révolution. Paulin Bamouni, l'un des idéologues du régime, évoque la nécessité de créer une centrale syndicale unique à base sectorielle pour en faire une force au service de la révolution³². Dans cette perspective, le régime tente d'organiser des putschs syndicaux afin de remplacer les directions des syndicats par des travailleurs acquis à sa cause. Il suscite aussi la création du Syndicat national des enseignants burkinabè (SNEB), censé suppléer le SNEAHV, par l'entremise de deux membres du bureau de ce syndicat qui ont échappé au licenciement. Refusant de reconnaître ce nouveau bureau, les autres membres de l'ancien bureau créent à leur tour le Syndicat des enseignants africains (SNEA) regroupant essentiellement les enseignants touchés par le licenciement. Ce syndicat mène ses activités dans la clandestinité. Le SNEAHV entre alors dans une phase de déliquescence et ne retrouve son unité qu'en août 1990 lors du congrès unitaire qui consacre la fusion des deux tendances sous l'appellation de Syndicat national des enseignants africains du Burkina (SNEA-B).

Mais ce projet du CNR s'avère irréalisable en raison du fort attachement des syndicats à leur autonomie face aux pouvoirs en place. Cet attachement, résultant de leur sujexion à des partis politiques d'obédiences idéologiques différentes, est l'une des caractéristiques du mouvement syndical burkinabè. Même la CSV n'est pas disposée à se laisser régenter. Au contraire, elle aspire à exercer une certaine préséance sur le régime à travers la participation du parti politique qui l'influence à la gestion du pouvoir. Le trio PAI-Lipad-CSV espère pouvoir peser sur les jeunes officiers, à leurs yeux politiquement peu formés, pour orienter la politique du régime. Il manœuvre alors pour s'emparer de la mairie de Ouagadougou et du secrétariat général national des CDR au profit de Soumane Touré³³. Cette attitude jette un froid dans les relations entre les tenants du pouvoir et les responsables de ces structures.

Une autre pierre d'achoppement entre le CNR et ses alliés syndicaux porte sur la création des « CDR de service » censés être constitués des représentants du pouvoir révolutionnaire sur les lieux de travail³⁴. Ils réunissent « tous les camarades d'un même service public, parapublic ou privé³⁵ » et ont entre autres pour attribution de participer à sa gestion en même temps qu'ils le contrôlent et participent aussi à toutes ses instances³⁶. Échouant à régenter les syndicats, le CNR a donc l'idée de créer des organisations qui pourraient disputer aux syndicats leur représentativité dans le milieu professionnel. Conscients des dangers que peuvent constituer pour eux de telles organisations soutenues par la puissance étatique, les syndicats manifestent leur méfiance et leur opposition à cette initiative. Le secrétaire général de la CSV exige qu'une différence soit établie dans leurs domaines de compétences et que les conflits entre patronat et travailleurs relèvent des syndicats et non des CDR de service. Celui du Syndicat unique voltaïque des enseignants du secondaire et du supérieur (Suves) indique que son syndicat s'opposera à toute tendance de substituer les CDR aux syndicats³⁷. Dans le même temps, le PAI-Lipad est de plus en plus isolé dans l'organe dirigeant du régime à cause de sa volonté hégémonique sur les autres partis qui participent au gouvernement et quant à l'orientation à donner à cette expérience révolutionnaire. Cette situation aboutit en août 1984 au « processus de clarification » qui consacre l'éviction du gouvernement de tous les ministres PAI. La CSV, devenue Confédération syndicale burkinabè après le changement de nom du pays, entre alors dans une opposition frontale avec le pouvoir. Elle rejoint les syndicats contestataires pour former un front syndical contre le régime révolutionnaire de Sankara.

Le front syndical, bastion de la résistance syndicale contre le CNR

La constitution du front syndical sonne le glas de la politique syndicale du CNR. Elle marque aussi une évolution importante des rapports entre les deux parties. Ce front est constitué de 11 syndicats se réclamant tous du syndicalisme révolutionnaire de lutte de classes dont le noyau dur est formé des syndicats favorables au Parti communiste révolutionnaire voltaïque qui ont déjà pris leurs distances avec la Révolution démocratique et populaire.

Le 28 janvier 1985, le front syndical publie une déclaration très critique à l'égard du régime. Il dénonce la remise en cause des libertés démocratiques et syndicales illustrée par les licenciements, dégagements et

³² Bamouni Paulin (1986), *Processus de la révolution*, Paris, L'Harmattan, p. 126.

³³ Muasé C. K., *Syndicalisme et démocratie en...*, op. cit., p. 203.

³⁴ CNR, *Discours d'orientation politique*, ministère de l'Information de la République de la Haute-Volta, octobre 1983, p. 12, non publié.

³⁵ CNR, *Statut général des comités de défense de la révolution*, mai 1984, art. 21. En ligne, consulté le 25 novembre 2024, URL : <https://www.thomassankara.net/statut-general-des-cdr-comites-de-defense-de-la-revolution/>.

³⁶ Ibid, art. 53.

³⁷ Bangui A. L., « Les syndicats dans la vie politique burkinabè de 1975 à 1998 », op. cit., p. 78.

autres suspensions pour des motifs fallacieux. Il fustige la réduction du pouvoir d'achat des travailleurs à travers des mesures d'austérité entraînant un manque à gagner de 20 à 60 %³⁸. Il appelle aussi les travailleurs, élèves et étudiants à se mobiliser davantage dans leurs organisations, et à se battre pour leur existence et leur renforcement indépendamment du pouvoir en place³⁹.

La déclaration, aussitôt assimilée à de la subversion par le régime, produit l'effet d'une bombe. Elle entraîne une levée de boucliers contre les syndicats signataires, mue certainement par le souvenir des luttes syndicales passées qui ont fait vaciller – et parfois tomber – les régimes précédents ; d'autant que les syndicats demeurent les seules organisations qui osent encore dénoncer les dérives de la révolution. Pour Paulin Bamouni, « l'heure était venue d'abattre définitivement les quelques îlots de résistance⁴⁰ ». Ainsi, le 31 janvier 1985, un décret de la présidence du Faso suspend de leur fonction, jusqu'à nouvel ordre, tous les signataires de la déclaration pour obstruction à la mise en place d'une économie indépendante au Burkina Faso⁴¹. Cette suspension est accompagnée d'autres mesures coercitives comme l'interdiction d'accès aux personnes suspendues aux bus de la société de transport public, au programme de logements sociaux initié par le gouvernement et à la gratuité des loyers mise en place par le CNR depuis le 31 décembre 1984⁴². Les activités syndicales sont interdites et plusieurs responsables des syndicats signataires de la déclaration du 28 janvier sont, par la suite, arrêtés et détenus pendant plusieurs mois au sous-sol de la Direction générale de la sûreté publique (DGSP)⁴³.

La répression contre les syndicats évolue ainsi crescendo jusqu'à la chute violente du CNR le 15 octobre 1987. Cet épisode alimente encore des controverses, aussi bien dans le monde syndical que dans l'ensemble de la société. Le contrôle de la perception mémorielle autour de ces événements dans le milieu des travailleurs revêt alors un enjeu important pour les syndicats, d'où la nécessité pour eux de construire une mémoire collective qui rende compte de leur vécu sous le CNR.

La construction d'une mémoire autour de la révolution sankariste

Au Burkina Faso, les structures syndicales montrent un grand intérêt à la préservation de leur passé. Elles s'évertuent, à travers plusieurs mécanismes, à bâtir une mémoire collective⁴⁴ qui rende compte de l'impact de leurs mobilisations sur la vie politique du pays. En témoignent les commémorations de certaines luttes syndicales comme celles du 3 janvier 1966⁴⁵ et de la grève générale de décembre 1975⁴⁶. Concernant l'épisode du CNR, il n'existe pas de commémoration mais le discours syndical y revient avec récurrence, témoignant ainsi de l'enjeu important que revêt pour les syndicats de produire un récit mémoriel sur cette période. Cette option prend tout son sens face au processus d'idéalisatation de la mémoire sankariste qui tend à occulter les excès commis sous le CNR au nom de la lutte révolutionnaire. Depuis sa disparition, la figure de Thomas Sankara est omniprésente tout au long de l'évolution politique du pays, surtout lors des crises sociopolitiques où ses idées sont évoquées comme solutions alternatives⁴⁷. Discret durant les premières années suivant sa mort, l'encensement de Sankara et de ses idées prend une forme inédite à partir des années 2000 où la commémoration de l'anniversaire de son assassinat peut drainer des dizaines de milliers de personnes⁴⁸. L'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 donne une nouvelle vigueur à la mémoire sankariste au sein de la société burkinabè. Jadis entretenue par des fidèles et partisans, elle est récupérée depuis lors par les gouvernants qui reprennent à leur compte l'organisation des commémorations de son assassinat et érigent des lieux de mémoire pour lui rendre hommage. Ce processus aboutit à la constitution d'un « roman national populaire »

³⁸ Front syndical (1985), *Déclaration syndicale commune du 28 janvier 1985*, p. 3, archive personnelle transmise par un militant de la CGT-B.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Bamouni Paulin, « La révolution d'août et la prise d'assaut des syndicats », *Carrefour africain*, 885, 31 mai 1985, p. 7.

⁴¹ Tapsoba Clément, « Levée de bouclier contre les anarcho-syndicalistes », *Carrefour africain*, 8 février 1985, p. 17.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Bangui A. L, « Les syndicats dans la vie politique burkinabè de 1975 à 1998 », *op. cit.*, p. 82.

⁴⁴ La mémoire, telle que je l'entends ici, recouvre les souvenirs ou représentations du passé dont des individus liés par une expérience commune sont porteurs. Voir Lavabre Marie-Claire (2016), « “La mémoire collective” entre sociologie de la mémoire et sociologie du souvenir ? », document de travail. En ligne, consulté le 14 octobre 2024. URL : <https://shs.hal.science/halshs-01337854>.

⁴⁵ Le soulèvement populaire du 3 janvier 1966 qui emporta la première république est parti d'une grève des syndicats.

⁴⁶ Cette grève avait contraint le président Lamizana à renoncer à son projet de mise en place d'un parti unique en Haute-Volta.

⁴⁷ Harsch E., « The legacies of Thomas Sankara... », art. cité, p. 359.

⁴⁸ *Ibid.*

tendant à faire de Sankara un modèle de vertu et un père de la nation⁴⁹. Face à cette dynamique mémorielle, les syndicats qui ont vécu une tout autre expérience proposent une contre construction mémorielle laissant percevoir des « historicités⁵⁰ » qui se superposent : celle, commune à tout le mouvement syndical, qui présente unanimement le CNR comme un régime excessivement répressif ; celles, propres à chaque syndicat, dans lesquelles chacun met en avant son expérience spécifique. Ces historicités entrent parfois en concurrence les unes avec les autres.

Une mémoire de victime

Les syndicats ont apprécié diversement la mise en place du CNR en rapport avec leurs intérêts du moment. Mais à l'heure du bilan, ils sont tous unanimes sur ce qu'ont été leurs rapports avec ce régime. Aucune voix dans le milieu syndical ne vient contester la vision selon laquelle le mouvement syndical a été, sous le CNR, victime d'une répression jamais égalée sous les régimes précédents. Même les syndicats réformistes restés silencieux sous la révolution estiment que « l'espoir de justice et de patriotisme » suscité par le CNR s'est vite transformé en « désespoir » car le syndicat est perçu comme un opposant, voire « l'ennemi à combattre »⁵¹. Cette vision commune entraîne un rapprochement entre syndicats qui participent dans une synergie d'action aux assises nationales sur le bilan des quatre années de la révolution convoquées par le Front populaire, tombeur du CNR, en janvier 1988. Cette union perdure jusqu'en 1991, date à laquelle les syndicats tiennent les états généraux du syndicalisme burkinabè.

Auparavant, en mars 1988, le front syndical publie un document sur la répression subie par les syndicats sous le CNR⁵². Ce document est devenu un classique dans le mouvement syndical burkinabè, notamment chez les syndicats se réclamant de l'idéologie révolutionnaire de lutte de classes. Il est un outil central du processus d'édition de la mémoire syndicale sur la période en ce qu'il dresse un bilan très documenté de « l'arbitraire et de la répression inqualifiables que le CNR a exercé contre le mouvement démocratique syndical⁵³ ». Ce texte connaît plusieurs rééditions et refait surface à chaque fois que les syndicats sont en conflit ouvert avec le pouvoir. Il s'agit de montrer aux militants que le mouvement syndical a connu des périodes plus sombres et de les inviter à la combativité. Voici comment la politique syndicale du CNR y est dépeinte :

Le CNR est un pouvoir qui licencie, dégage et suspend pour une durée illimitée les militants et dirigeants syndicaux à cause de leurs activités syndicales et leurs opinions politiques. Par ces diverses mesures arbitraires qualifiées généralement de « sanctions révolutionnaires », le CNR espère notamment parvenir à l'étouffement économique des syndicalistes et leur famille pour les contraindre à la capitulation et à la soumission.⁵⁴

Le bilan qui ressort du dossier sur la répression du mouvement syndical sous la révolution sankariste et qui, selon le front syndical se veut non exhaustif, est le suivant :

1 380 enseignants licenciés, 47 militants licenciés ou dégagés, 90 cas de suspensions, 200 cas d'arrestations, 47 cas de tortures, 55 cas de bourses coupées, 15 cas d'exclusions d'élèves pour appartenance à l'AESO [Association des élèves du secondaire de Ouagadougou], 3 cas d'occupation de sièges, une vingtaine de levées d'assemblées générales et d'interventions armées.⁵⁵

Au sein du SNEA-B, la mémoire se construit autour de la grève enseignante de mars 1984 et du licenciement massif qui en a découlé. La grève est présentée comme une action purement syndicale de protestation contre « l'arrestation arbitraire⁵⁶ » de certains membres du bureau dudit syndicat. En réalité, cette grève s'inscrit dans un processus plus long de confrontation avec le régime initié par la motion de démarcation au 28^e congrès. Certaines sources⁵⁷ révèlent que de nombreux enseignants ont pu être abusés pour susciter leur adhésion au mot d'ordre de grève.

⁴⁹ Beucher B., « À comportement du berger, réponse du mouton ? », art. cité, pp. 39-58.

⁵⁰ Historicité est ici entendu comme « héritage du passé dans le présent », Fourchard Laurent (2021), « Historicités en dispute. Généalogie et usages au prisme des études africaines », *Politique Africaine*, 161-162(1), p. 128.

⁵¹ Kaboré Paul, secrétaire général de l'ONSL, entretien réalisé le 17 septembre 2020 à Ouagadougou.

⁵² Front syndical (1988), « Dossier sur la répression du mouvement syndical sous le Conseil national de la révolution (CNR) », *Le Travail*, p. 2.

⁵³ *Ibid.*, p. 1.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 1-2.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 56.

⁵⁶ SNEA-B, PER_50, Sawadogo Alfred, « Discours à la cérémonie d'inauguration du siège social du SNEA-B », *La Voix des Enseignants*, numéro spécial 50^e anniversaire, décembre 1999, p. 9.

⁵⁷ Nignan Houdou (2013), « Le syndicalisme sous la révolution de 1983 à 1987 : le cas des enseignants du primaire », mémoire de

L'autre aspect sur lequel se bâtit l'image de victime du syndicat enseignant porte sur le nombre d'enseignants licenciés après la grève. La manipulation des listes à l'époque aux différents échelons administratifs sur fond de favoritisme ou de règlement de compte, ne permet pas d'avoir une idée précise du nombre total des licenciés. Par ailleurs, un recours était permis pour ceux qui s'estimaient avoir été considérés à tort comme grévistes et de nombreuses plaintes ont reçu un traitement favorable⁵⁸ entraînant des réajustements successifs sur les listes. Officiellement, le CNR évoque 1 380 enseignants licenciés. C'est cet effectif qui est repris par le front syndical dans son bilan. Adama Touré avance le nombre de 1 378 grévistes licenciés⁵⁹, alors que Houdou Nignan est parvenu à un décompte de 1 475 enseignants licenciés sur la base du décret de licenciement⁶⁰. Mais, au SNEA-B, les chiffres avancés sont beaucoup plus importants. On y parle de 2 600, voire 3 200 enseignants touchés selon certains témoignages⁶¹. Cette bataille des chiffres vise deux objectifs essentiels du côté du syndicat. D'abord, il s'agit de montrer que la grève des 20 et 21 mars 1984 a été largement suivie, prouvant ainsi sa légitimité. Il s'agit ensuite de susciter une empathie à l'égard du syndicat en amplifiant l'impact psychologique de l'action du CNR qui n'a pas hésité à limoger des milliers d'enseignants pour fait de grève, soit plus de la moitié des effectifs du corps de l'enseignement primaire qui comptait au moment des faits 4 812 enseignants toutes catégories confondues⁶².

À cette mémoire syndicale se greffe celle construite par le Front populaire de Blaise Compaoré qui, a priori, est solidaire des syndicats, mais qui dans la réalité procède d'une volonté de sa propre légitimation. Ainsi, en mars 1988, il publie le *Mémorandum sur les événements du 15 octobre 1987* qui dresse un véritable réquisitoire contre le CNR dépeint comme un régime « déviationniste » qui « utilisait l'appareil d'État pour tenter de liquider les syndicats à défaut de les caporaliser⁶³ ». À l'occasion du congrès du Front populaire en 1990, le chef de l'État renouvelle le procès du CNR en fustigeant une révolution qui « étouffe les libertés démocratiques⁶⁴ ». Pour autant, cette approche n'a pas empêché une nouvelle confrontation entre les syndicats qui, profitant du nouveau contexte, entendent réinvestir le champ politique, et le Front populaire qui arbore toutes les caractéristiques du régime d'exception. Cette construction mémorielle syndicale « victimale » se double d'une autre dynamique plus positive : celle de résilience à la répression révolutionnaire.

Une mémoire de résilience

Le discours syndical sur la période révolutionnaire au Burkina Faso met aussi en relief la grande capacité de résilience dont les syndicats ont fait montre face à la répression. Parfois, ce discours syndical établit même un rapport de causalité entre la résistance syndicale et la fin du régime sankariste. Dans ce cas, les syndicats se présentent comme les « triomphateurs » de ce régime. Ce triomphe repose en premier lieu sur la chute du CNR suite à une sorte de révolution de palais qui évincé Thomas Sankara. Le nouveau régime qui en est issu, le Front populaire, est dirigé par l'ancien numéro 2 du CNR, le capitaine Blaise Compaoré qui se donne pour mission de « rectifier » la révolution. Dans sa quête d'assise populaire, et pour justifier son coup de force, ce régime entreprend de normaliser ses relations avec le mouvement syndical. Une de ses premières mesures consiste ainsi à réintégrer dans leur fonction tous les dégagés, licenciés et suspendus pour activités syndicales et à libérer les prisonniers politiques⁶⁵.

Ces événements sont interprétés par les syndicats comme leur victoire ; d'où le lien qu'ils établissent entre leur lutte et la chute du CNR. Pourtant, le rôle du mouvement syndical dans le coup de force du 15 octobre 1987 n'est nullement perceptible, au contraire d'autres tournants historiques comme en 1966 ou en 1980. Ce récit s'est pourtant imposé dans la littérature syndicale comme celui de l'aboutissement logique de la confrontation entre syndicats et pouvoir politique sous la Révolution démocratique et populaire. À

master, Koudougou, Université Norbert Zongo.

⁵⁸ ANB, 32V121, grève du personnel enseignant : compte-rendu, liste des grévistes, décret portant licenciement des enseignants grévistes, correspondance, 1980-1984.

⁵⁹ Touré Adama Abdoulaye (2001), *Une vie de militant, ma lutte du collège à la révolution de Thomas Sankara*, Ouagadougou, Hamaria, p. 143. Membre du PAI, il a été ministre de l'Information de T. Sankara (1983-1984) avant d'être arrêté suite à la rupture de son parti avec le CNR.

⁶⁰ Nignan H., « Le syndicalisme sous la révolution de... », art. cité, p. 91.

⁶¹ SNEA-B, PER_50, Da M. A, « Le responsable du comité de réflexion des enseignants licenciés témoigne », *La Voix des Enseignants*, numéro spécial 50^e anniversaire, décembre 1999, p. 8.

⁶² Touré A., *Une vie de militant..., op. cit.*, p. 143.

⁶³ Front populaire (1988), *Mémorandum sur les événements du 15 octobre 1987*, p. 15, non publié.

⁶⁴ Discours d'ouverture du président Blaise Compaoré au 1^{er} congrès du Front Populaire.

⁶⁵ Communiqué n° 5 du Front populaire, archive personnelle.

ce propos, Salif Ouédraogo, conseiller technique à l'Union syndicale de travailleurs du Burkina (USTB) affirme : « Les travailleurs sont les alliés naturels de toute révolution. Une révolution qui prend à partie les travailleurs et leurs organisations est une révolution en sursis⁶⁶. » Tolé Sagnon, secrétaire général de la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B) établit aussi un lien de cause à effet entre la résistance syndicale et la chute du CNR⁶⁷. Cette interprétation constitue un paradoxe si l'on sait que ce même évènement, par son extrême violence⁶⁸ et l'indignation qu'il a suscité au sein des populations, est encore utilisé par les syndicats dans leurs diatribes contre les tombeurs du CNR avec lesquels les relations n'ont pas tardé à se détériorer.

Aussi, l'attitude du mouvement syndical est présentée aux jeunes militants comme une posture de résistance extraordinaire. Selon Zakaria Nadia, membre du bureau confédéral de la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B), les syndicats toutes tendances confondues ont toujours montré leur indépendance face au pouvoir politique. Sous le CNR, ils auraient montré une grande résistance au contraire d'autres forces sociopolitiques comme la chefferie traditionnelle et les autres organisations de la société civile⁶⁹. Cette affirmation est évidemment très discutable, surtout en ce qui concerne la chefferie traditionnelle dont la résistance fut très subtile⁷⁰. Mais elle témoigne de la revendication des syndicats à avoir joué le premier rôle dans la lutte contre l'arbitraire sous le CNR ; alors que c'est en s'appuyant sur certains syndicats que le CNR a pu exercer une telle répression sur les contestataires. D'ailleurs, le front syndical se fissure rapidement après la chute du CNR avec le départ de la Confédération syndicale burkinabè, cible d'insinuations régulières quant à sa responsabilité dans la répression contre les autres syndicats. Son retrait permet l'évolution du front syndical en une centrale syndicale se réclamant du syndicalisme révolutionnaire de lutte de classes. Il s'agit de la CGT-B née lors du congrès constitutif des 28 et 29 octobre 1988. Cette nouvelle centrale va alors jouer un rôle moteur dans la fabrique de l'héroïsation du mouvement syndical sous la révolution sankariste.

Avec la naissance de la CGT-B, on assiste à une tentative d'accaparement de la mémoire syndicale de la période révolutionnaire. Bien que née après les évènements, elle s'appuie sur l'action de ses syndicats de base pour s'approprier l'histoire syndicale de la période. Le front syndical est désormais présenté comme une préfiguration de la CGT-B, occultant parfois même la participation de la Confédération syndicale burkinabè à la coalition. Par exemple, dans le document de son quinzième anniversaire, on peut lire qu'en dépit de la répression, le front syndical a résisté et ses militants ont fait preuve de courage et de fermeté. Ils ont continué à se battre pour la sauvegarde et le renforcement de leurs organisations de lutte tout en appelant à la création d'une centrale syndicale révolutionnaire de lutte de classes, en vue de mieux cimenter leur unité⁷¹. Son manuel sur la formation syndicale est encore plus explicite. Il affirme que « le front syndical, préfiguration de la CGT-B, a tenu haut-le-drapeau de la résistance des travailleurs et du mouvement syndical face à la répression à un moment où la plupart des centrales syndicales avaient abdiqué⁷² ».

Des mémoires concurrentes émergent ainsi pour s'approprier et écrire l'histoire des luttes syndicales sous le CNR. Ces batailles du souvenir témoignent des rivalités syndicales et des tentatives de contrôle du récit de la révolution que se livrent les syndicats. La mémoire de la révolution constitue bien un enjeu de luttes syndicales et de légitimation des organisations, mais ces dynamiques se complexifient encore au regard du rajeunissement constant des bases syndicales.

Un clivage générationnel dans le processus de construction de la mémoire syndicale

Toute personne entrant dans le bureau de Siaka Traoré, actuel secrétaire général du SNEA-B, aura le regard attiré par le grand poster de Thomas Sankara accroché au mur et semblant dominer la pièce. Pour qui connaît l'histoire de ce syndicat, la présence de cette icône surprend mais traduit une réalité profonde et complexe. Elle est l'expression d'un clivage générationnel intervenu dans l'édition de la mémoire syndicale de la période révolutionnaire. La notion de génération, qu'elle se rapporte à une catégorie d'âge se

⁶⁶ Ouédraogo Salif, conseiller technique à l'USTB, entretien réalisé le 20 juillet 2021 à Ouagadougou.

⁶⁷ Sagnon Tolé, conférence sur le thème « Luttes syndicales et répression sous la IV^e République : états des lieux et perspectives », 23^e congrès de l'UGEB, août 2007, p. 7.

⁶⁸ Le coup d'État du 15 octobre 1987 a occasionné la mort du président Thomas Sankara et d'une douzaine de ses collaborateurs.

⁶⁹ Nadia Zakaria, secrétaire général chargé à la formation syndicale de la CGT-B, entretien réalisé à Ouagadougou le 29 décembre 2020.

⁷⁰ Beucher Benoît (2017), *Manger le pouvoir au Burkina Faso. La noblesse mossi à l'épreuve de l'Histoire*, Paris, Karthala.

⁷¹ CGT-B, « Spécial quinzième anniversaire ! 29 octobre 1988-29 octobre 2003, la CGT-B a 15 ans », *Le Travail*, 2003, p. 8. Les exemplaires de la revue ont été transmis par un militant de la CGT-B.

⁷² CGT-B, « Manuel de la formation syndicale de la CGT-B », *Le Travail*, 2012, p. 197.

distinguant par des attitudes sociopolitiques⁷³ ou à un groupe d'individus ayant vécu un évènement donné⁷⁴, sied ici pour traduire les différences de perceptions entre, d'une part, les témoins et acteurs qui ont animé la vie syndicale sous le CNR et, d'autre part, les militants plus jeunes qui n'ont pas connu cette période et qui sont perméables aux idéaux défendus par Sankara. Pour les premiers, le ressentiment par rapport à leur vécu sous ce régime est encore vivace. Un des enseignants licenciés sous la révolution, s'exprimant sur le coup d'État du 15 octobre 1987, nous confiait avec colère : « S'il faut que quelqu'un disparaisse pour que votre affaire se règle, qu'il disparaîsse⁷⁵ », sous entendant que l'assassinat de Sankara était une bonne chose. Mais au-delà de ce souvenir douloureux, il s'agit aussi de mettre en exergue la combativité et le courage des acteurs de l'époque dans un contexte hostile pour susciter chez les plus jeunes une certaine reconnaissance et façonnier leur perception des interactions entre pouvoir politique et syndicats sous le CNR. Ce souci de reconnaissance envers les devanciers a prévalu à la reconduction à la tête du SNEA-B de Jean Pagnimda Bila, secrétaire général du SNEAHV au moment du licenciement massif des enseignants grévistes de mars 1984, lors du congrès de refondation de 1990⁷⁶. La tâche s'avère pourtant ardue. En témoigne l'admiration qu'affiche l'actuel secrétaire général, Siaka Traoré, pour le leader de la révolution. Son prédécesseur Séma Blégné, secrétaire général du SNEAB de 2010 à 2019, ne se montre pas aussi admiratif mais porte tout de même un regard critique sur l'attitude de son syndicat sous le CNR, estimant que la motion d'août 1983 était « aventureuse » et qu'elle a été déterminante dans les rapports entre son syndicat et le pouvoir à l'époque⁷⁷.

Au niveau de la Confédération syndicale burkinabè, ce clivage générationnel se manifeste par une réorientation idéologique depuis son congrès de 1994. Au sortir de la période révolutionnaire, la centrale avait grandement perdu de son audience d'antan et subissait les remontrances des autres syndicats qui l'accusaient d'avoir collaboré avec le CNR. Face à ces difficultés, elle décide d'abandonner l'orientation révolutionnaire et se tourne vers le réformisme d'obédience social-démocrate. Mais, d'après son secrétaire général Guy Olivier Ouédraogo : « cette nouvelle orientation n'est pas du goût des anciens. Jusqu'à présent, Soumane Touré ne cautionne pas cette orientation, il a donc pris ses distances avec la centrale⁷⁸ ».

L'opposition entre générations prend souvent la forme d'une crise de l'idéologie syndicale révolutionnaire de lutte de classes qui peine à s'imposer auprès des jeunes militants. Cette crise est consécutive au recul des idéologies d'extrême gauche, aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'échelle du Burkina Faso, qui apparaissent désormais lointaines, théoriques, voire utopiques. Depuis la chute de CNR, les résultats qu'il a obtenus tendent à occulter certaines méthodes violentes utilisées pour y parvenir et la mort tragique de Thomas Sankara semble l'avoir absous de tout reproche. On assiste alors à un processus d'idéalisation de sa personne et de son action, consacré en 2020 par son élévation au rang de héros de la nation par l'État burkinabè et par un mémorial érigé pour lui rendre hommage à l'endroit même où il trouva la mort. En octobre 2020, l'une des plus grandes universités du pays basée à Ouagadougou est rebaptisée Université Thomas Sankara. Cette exaltation qui touche le monde du travail de l'enseignement impose aux syndicats, qui ont été adversaires de la révolution sankariste, un enjeu de mémoire. Cet enjeu est particulièrement saillant pour les syndicats qui se réclament encore de l'orientation révolutionnaire, en l'occurrence la CGT-B qui a entrepris une construction en sens inverse visant à enlever au CNR son caractère révolutionnaire. Ce souci est bien perceptible dans cette centrale : dans son discours officiel, dans les discours ambients et dans ses productions internes. Un membre du bureau confédéral nous confiait combien il lui est difficile de discuter avec les gens car ils pensent que « le CNR est véritablement un régime révolutionnaire mais rien qu'à regarder le mode d'accès au pouvoir, ce n'est pas une révolution mais un coup d'État⁷⁹ ». Une maxime du journaliste Norbert Zongo, assassiné en 1998, est devenue célèbre dans cette centrale et proclame qu'« on ne transforme pas impunément un putsch en révolution ». En écho, le manuel de formation syndicale de la CGT-B, écrit au sujet de l'arrivée au pouvoir du CNR : « Ce dernier coup d'État fut proclamé par ses auteurs révolution démocratique et populaire⁸⁰ ». Le thème « putschisme et révolution » est devenu un classique de la centrale et des syndicats

⁷³ Falardeau Guy (1990), « La sociologie des générations depuis les années soixante : synthèse, bilan et perspective », *Politique*, 17, p. 60.

⁷⁴ Blavier Pierre (2010), « La notion de génération en histoire », *Regards croisés sur l'économie*, 7, p. 44.

⁷⁵ Enseignant licencié sous le CNR en mars 1984, entretien réalisé à Ouagadougou le 3 juin 2021.

⁷⁶ Sawadogo Alfred, ancien secrétaire général du SNEAB, entretien réalisé à Ouagadougou le 3 juin 2021.

⁷⁷ Séma Blégné, entretien réalisé à Ouagadougou le 18 février 2020.

⁷⁸ Ouédraogo Olivier Guy, secrétaire général de la Confédération syndicale burkinabè, entretien réalisé le 30 septembre 2020 à Ouagadougou.

⁷⁹ Nadia Zakaria, secrétaire chargé à la formation de la CGT-B, entretien réalisé le 29 décembre 2020 à Ouagadougou.

⁸⁰ CGT-B, « Manuel de formation syndicale », art. cité, p. 197.

professionnels qui la composent. Cependant, la CGT-B se confronte aux nombreuses réticences des jeunes militants à adhérer à la mémoire du CNR ainsi construite. Elle se résout alors à exploiter la capacité de mobilisation que suscite cette mémoire. Ainsi, dans la crise sociopolitique consécutive à l'assassinat de Norbert Zongo, la mémoire sankariste connaît « un regain de vigueur⁸¹ » et contribue aux grandes mobilisations de protestation contre le régime de Blaise Compaoré. La CGT-B forme alors, avec d'autres organisations de la société civile et des partis politiques dont certains d'obédience sankariste⁸², la coalition des organisations démocratiques de masse et de partis politiques exigeant que la lumière soit faite sur l'assassinat de Zongo et une refondation démocratique du pays⁸³. À travers sa démarche, la CGT-B revendique l'authenticité de son orientation idéologique révolutionnaire par rapport au CNR dont l'aura ne faiblit pas. Mais au-delà, il s'agit de soustraire ses militants les plus jeunes à cette aura.

La mise en place du CNR a bouleversé les rapports entre pouvoir politique et syndicats au Burkina Faso. En proclamant la révolution démocratique et populaire, il se présente comme un pouvoir des travailleurs. Il gagne donc dans un premier temps à sa cause des syndicats influents qui semblent partager sa vision idéologique alors que d'autres l'ont automatiquement rejetée, exacerbant les contradictions syndicales. Mais, dans la mise en œuvre de sa politique, le CNR est confronté aux syndicats qu'il cherche à évincer au profit de ses propres structures. Il en résulte alors des rapports hautement conflictuels entre pouvoir politique et syndicats. Depuis la chute du CNR, cette conflictualité politico-syndicale fait l'objet d'une construction mémorielle dans laquelle les syndicats mettent d'abord en avant la répression qu'ils ont subi de la part de ce régime. Ils sont unanimes pour dire que cette répression a atteint des seuils jamais égalés dans le pays. Mais cette mémoire syndicale sert aussi d'outil de mobilisation : face à cette répression, ils sont capables d'opposer une grande résistance. Cette capacité de résilience leur a permis de survivre au CNR et de se renforcer après sa chute.

Cette dynamique de construction d'une mémoire syndicale plurielle est à interpréter comme une réponse à la tentative de sacralisation de la mémoire sankariste. Elle se complexifie avec le rajeunissement des militants syndicaux qui a fait naître au sein même des syndicats des regards différents entre les victimes directes de la répression et les jeunes militants témoins et acteurs de la glorification de Sankara. On assiste ainsi à l'émergence de mémoires concurrentes au sein du mouvement syndical, témoignant de la volonté de chaque syndicat de contrôler à son avantage le souvenir de la révolution.

Abdoul Latif Bangui

Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou (Burkina Faso)

Bibliographie

- BAMOUNI Paulin (1986), *Burkina Faso : processus de révolution*, Paris, L'Harmattan.
- BANGUIAN Abdoul Latif (2022), « Les syndicats dans la vie politique burkinabè de 1975 à 1998 », mémoire de master, Université Joseph Ki-Zerbo.
- BEUCHER Benoît (2017), *Manger le pouvoir au Burkina Faso. La noblesse mossi à l'épreuve de l'Histoire*, Paris, Karthala.
- BEUCHER Benoît (2018), « “À comportement du berger, réponse du mouton” ? Éléments pour une économie morale du soulèvement d'octobre 2014 au Burkina Faso », *Afrique contemporaine*, 265(1), pp. 39-58.
- BLAVIER Pierre (2010), « La notion de génération en histoire », *Regards croisés sur l'économie*, 7, pp. 44-46.
- ENGLEBERT Pierre (1986), *La révolution burkinabè*, Paris, L'Harmattan.
- FOURCHARD Laurent (2021), « Historicités en dispute. Généalogie et usages au prisme des études africaines », *Politique Africaine*, 161-162(1), p. 119-137.

⁸¹ Beucher B, « À comportement du berger, réponse du mouton ? », art. cité, p. 46.

⁸² Les plus importants sont le Front des forces sociales (FFS) de Norbert Michel Tiendrebéogo et l'Union pour la renaissance/mouvement sankariste de Bénédicte Sankara.

⁸³ Loada A., « Réflexion sur la société civile en Afrique », *op. cit.*, p.139.

- HARSCH Ernest (2013), « The legacies of Thomas Sankara : a revolutionary experience in retrospect », *Review of African Political Economy*, 40(137), pp. 358-374.
- LALSAGA Kiswendépouldé Marcel (2007), « Les comités de défense de la révolution (CDR) dans la politique du Conseil national de la révolution (CNR) de 1983 à 1987 : une approche historique à partir de la ville de Ouagadougou », mémoire de master, Université de Ouagadougou.
- LAVABRE Marie-Claire (2016), « “La mémoire collective” entre sociologie de la mémoire et sociologie du souvenir ? », document de travail. En ligne, consulté le 14 octobre 2024. URL : <https://shs.hal.science/halshs-01337854>.
- LOADA Augustin (1999), « Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l’après-Zongo », *Politique africaine*, 76(4), pp. 136-151.
- MUASÉ Charles Kabeya (1989), « Un pouvoir de travailleurs peut-il être contre les syndicats ? », *Politique africaine*, 33, pp. 50-58.
- MUASÉ Charles Kabeya (1989), *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso, 1936-1988*, Paris, Karthala.
- NIGNAN Houdou (2013), « Le syndicalisme sous la révolution de 1983 à 1987 : le cas des enseignants du primaire », mémoire de master, Koudougou, Université Norbert Zongo.
- OUÉDRAOGO A. M. (sd), *Du PEAHV (Syndicat du personnel africain de Haute-Volta) au SNEAB (Syndicat national des enseignants africains de Haute-Volta), une esquisse du syndicalisme enseignant au pays des hommes intègres*, Autoédition.
- Ouédraogo Jean-Baptiste (2020), *Ma part de vérité*, Ouagadougou, DIST/CNRST.
- PETERSON Brian J. (2021), *Thomas Sankara : A Revolutionary in Cold War Africa*, Bloomington, Indiana University Press.
- RILLON Ophélie (2024), « Dans les archives du syndicat national des enseignants africains du Burkina. Archiver les luttes. Écrire et faire vivre l'histoire syndicale », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 6-7, pp.1-19.
- TOURÉ Adama Abdoulaye (2001), *Une vie de militant, ma lutte du collège à la révolution de Thomas Sankara*, Ouagadougou, Hamaria.

